

20



R.M.P.....
Rég. écrou :.....5095/Ruhengeri

ORDONNANCE
Pour le Commissaire Provincial faisant fonctions
Provincial de Gouverneur du Territoire du Ruanda-Urundi, le Secrétaire

Vu la loi du 21 août 1925, sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi ;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926, qui pourvoit à l'exécution de cette loi ;

Vu, spécialement en sa section VIII (Livre premier) le decret du 30 janvier 1940 formant Code pénal rendu exécutoire dans le territoire du Ruanda-Urundi par ordonnance 43/Just. du 18 mai 1940 ;

Vu l'ordonnance 31/Just. du 13 avril 1942 rendant exécutoire dans le territoire du Ruanda-Urundi, l'arrêté du Secrétaire d'Etat du 13 novembre 1897 sur la libération conditionnelle.

Ordonne :

Article premier.

Le nommé⁹ **MYVUBI fils de Nyampeta (+) et de Nyaruna (+) orig. de Buhembe cheff. du Rukiga's / chef Mungarurire cheff. du Ndowa I. Byumba** condamné par jugement du tribunal..... ^{19. 12.} **de Résidence du Ruanda** en date du..... **10 novembre 1949** à une peine de..... **quatre ans** de servitude pénale, est mis en liberté conditionnelle. *1ère inst (appel)*

Article 2.

La présente ordonnance sortira ses effets le jour de sa notification à l'intéressé.

Usumbura, le..... **16 mai** 195 **2**

Pour copie certifiée conforme :

Sé/ : M. WILLAERT.

Usumbura, le..... **11 décembre 1952.**

Le Chef du service de la Justice
et du Contentieux, **P. LEROY,**



Pierre Leroy

Conseiller Juridique.

R.M.P.....
Rég. écrou :...5589/Ruhengeri

ORDONNANCE
Le Vice-Gouverneur Général faisant fonctions

~~Le~~ Gouverneur du ~~Territoire du~~ Ruanda-Urundi,

Vu la loi du 21 août 1925, sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi ;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926, qui pourvoit à l'exécution de cette loi ;

Vu, spécialement en sa section VIII (Livre premier) le decret du 30 janvier 1940 formant Code pénal rendu exécutoire dans le territoire du Ruanda-Urundi par ordonnance 43/Just. du 18 mai 1940 ;

Vu l'ordonnance 31/Just. du 13 avril 1942 rendant exécutoire dans le territoire du Ruanda-Urundi, l'arrêté du Secrétaire d'Etat du 13 novembre 1897 sur la libération conditionnelle.

Ordonne :

Article premier.

Le nommé **LUGWAWISA** fils de Muzenga et de

Nyiramihigo, orig. col. Nyaruhungu, chef de Cyasha, Territoire de Shangugu

condamné par jugement du tribunal..... **T.R.R. 1^{re} Instance (Appel)**

en date du..... **I. 12. 50** *15. 3. 51* à une peine de..... **2 ans et 12 mois** de servitude pénale, est mis en liberté conditionnelle.

Article 2.

La présente ordonnance sortira ses effets le jour de sa notification à l'intéressé.

Usumbura, le..... **23. septembre.. 195 2**

Pour copie certifiée conforme :

Sé/ : A. CLAEYS BOUUAERT.

Usumbura, le..... **11. décembre 1952.**

Le Chef du service de la Justice
et du Contentieux, **P. LEROY,**



Conseiller Juridique.

R.M.P.....
Rég. écrou : 5590/Ruhengeri

ORDONNANCE
Pour le Commissaire Provincial faisant fonctions
Provincial, 4^e Gouverneur du Territoire du Ruanda-Urundi, le Secrétaire

Vu la loi du 21 août 1925, sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi ;
Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926, qui pourvoit à l'exécution de cette loi ;
Vu, spécialement en sa section VIII (Livre premier) le decret du 30 janvier 1940 formant Code pénal rendu exécutoire dans le territoire du Ruanda-Urundi par ordonnance 43/Just. du 18 mai 1940 ;
Vu l'ordonnance 31/Just. du 13 avril 1942 rendant exécutoire dans le territoire du Ruanda-Urundi, l'arrêté du Secrétaire d'Etat du 13 novembre 1897 sur la libération conditionnelle.

Ordonne :
Article premier.

Le nommé **KAYIMBA fils de Baterula et de**
Nyramushunguri orig.col. Nyaruhunguri cheff. du Cyasha
Territoire de Shangugu
condamné par jugement du tribunal..... **T.R.R. 1^{re} Instance (Appel)**
en date du..... **1.12.1950 / 5.3.51** à une peine de..... **2 ans et 6 mois**
de servitude pénale, est mis en liberté conditionnelle.

Article 2.

La présente ordonnance sortira ses effets le jour de sa notification à l'intéressé.
Usumbura, le..... **21 avril** 195**2**.

Sé: M.WILLAERT.

Pour copie certifiée conforme :
Usumbura, le..... **11 décembre 1952.**

Le Chef du service de la Justice
et du Contentieux, **P.LEROY,**

